

LE CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 2 juin 2022

« Compte rendu succinct de la séance »

ETAIENT PRESENTS :

LISTE « BOUSSY NOTRE COMMUN-E »

Messieurs COLAS, LOUIS, CEAUX, MILTON, MASSIMI, LARDEREAU, DESIRLISTE, CHAUVET, CRISEO, RABARDEL

Mesdames COTTE, BENALLAL, WINKOPP, ADAMIC, FALGUEYRAC, AKRE ANOUMAN, PAILLET, GOBERT, DAVID

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

LISTE « BOUSSY NOTRE COMMUN-E »

Madame COQUANT à Monsieur COLAS, Monsieur LANDEL à Monsieur DESIRLISTE, Monsieur LOGRONO à Monsieur MILTON, Madame LINTINGRE à Monsieur LARDEREAU, Monsieur BRAHIM à Madame PAILLET, Monsieur GHEDDOUCHE à Madame FALGUEYRAC, Madame CHOUYA à Monsieur LOUIS

ABSENTS EXCUSES :

LISTE « BOUSSY NOTRE COMMUN-E »

Madame FARGUES

LISTE " BOUSSY À ... VENIR "

Monsieur GARAY et Madame BERTRAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Eve GOBERT

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du 31 mars 2022 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité la modification apportée à la délibération 2020-30 du conseil municipal du 2 juin 2020 portant sur les délégations au maire de certaines attributions.

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2021.

VOTE à l'unanimité le compte administratif 2021.

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat du compte administratif 2021.

APPROUVE à l'unanimité la modulation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les logements neufs à compter du 1er janvier 2023.

APPROUVE à l'unanimité la modification des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 1er janvier 2023.

APPROUVE à l'unanimité le versement du solde de la subvention 2022 au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal.

APPROUVE à l'unanimité la subvention exceptionnelle à l'association Val d'Yerres Modélisme – année 2022.

AUTORISE à l'unanimité le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France.

APPROUVE à l'unanimité la modification des tarifs de la pause méridienne, des temps périscolaires et du centre de loisirs sans hébergement.

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention « dispositif cantine à 1 euro ».

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique du terrain d'assiette de la résidence Saint-Thibault.

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire de 26 places de stationnement situées cours Neuenhaus.

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention de coordination entre la Police Nationale et la Police municipale.

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer une convention tripartite avec la Commune de Quincy-sous-Sénart et le Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services pour engager des travaux d'investissement dans le quartier de la Gare.

AUTORISE à l'unanimité le Maire à engager un nouveau contrat partenarial avec le Département de l'Essonne – contrat Terre d'Avenir.

APPROUVE à l'unanimité la restitution de la compétence balayage aux communes, l'adhésion au SIVOM et modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine au 1er janvier 2023.

DECIDE à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence.

APPROUVE à l'unanimité le contrat groupe assurance statutaire du CIG 2019-2022 – avenant au contrat relatif aux évolutions réglementaires modifiant les obligations statutaires des collectivités territoriales.

APPROUVE à l'unanimité la Charte du télétravail.

APPROUVE à l'unanimité la composition du comité social territorial (CST) – maintien du paritarisme et recueil du vote des représentants de la collectivité.

PREND ACTE de la présentation du rapport social unique 2020.

Fait à Boussy-Saint-Antoine, le 2 juin 2022

Le Maire
Romain COLAS

